

# COMMUNE DE MAINVILLIERS

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Portant sur la demande de permis d'aménager, déposée par la commune de Mainvilliers et enregistrée sous le numéro n° PA0282292500001, en vue du projet de renouvellement urbain du quartier Tallemont-Bretagne**

Par arrêté n°2025AF111, le maire de MAINVILLIERS a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager, déposée par la commune de Mainvilliers et enregistrée sous le numéro n° PA0282292500001, en vue du projet de renouvellement urbain du quartier Tallemont-Bretagne. Le présent arrêté sera affiché sur les lieux d'affichages municipaux habituels, notamment à la Mairie, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Cette enquête publique se déroulera à la mairie de MAINVILLIERS, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 MAINVILLIERS pour une durée de 34 jours consécutifs, du :

**Vendredi 10 octobre 2025 à 14h00 au mercredi 12 novembre 2025 à 17h00**

Madame Brigitte ROBLET, désignée par ordonnance de Monsieur le Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans assumera les fonctions de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- A la mairie de MAINVILLIERS sur le registre ouvert à cet effet, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, à l'adresse suivante :  
**Mairie de MAINVILLIERS**  
**Hôtel de ville**  
**Place du marché**  
**28300 MAINVILLIERS**
- Via le site internet de la mairie de MAINVILLIERS : <https://www.ville-mainvilliers.fr/>

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de MAINVILLIERS, les :

- **Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00**
- **Lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 12 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

Toutes observations pourront être formulées et transmises pendant la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Par voie postale à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de MAINVILLIERS, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 MAINVILLIERS ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@ville-mainvilliers.fr](mailto:enquetepublique@ville-mainvilliers.fr)
- Par voie écrite dans le registre ou à l'oral lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice,
- Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues par la commissaire enquêtrice pendant la durée de l'enquête, soit du vendredi 10 octobre 2025 à 14h00 au mercredi 12 novembre 2025 à 17h00.